



Conflit avec mon syndicat en cce

Par **THINY**, le **21/07/2009** à **09:14**

Bonjour, j'ai été élu aux élections de CE/DP de mon entreprise en décembre de l'an passé. J'y suis secrétaire et représentant en CCE. J'y avais été présenté sous la liste CFDT. Pour pouvoir me rendre en CCE, je dois effectuer en train un trajet de 800km (environ). Le groupe présentant certaines difficultés, je dois m'y rendre, en moyenne, 2 fois par mois. Je suis soumis aux horaires, retard et incidents de la SNCF. Si bien que ce 10 juillet, je n'ai pu assister à la réunion préparatoire syndicale. Le délégué syndical central était furieux et m'a dorénavant interdit d'assister aux réunions plénières s'y je ne pouvais assister aux réunions préparatoires. C'est la troisième réunion préparatoire auquel je n'ai pu assister depuis le début de mon mandat, mais j'ai assisté à toutes les réunions CCE (et CE aussi, d'ailleurs). D'après mon DRH, il ne peut m'interdire l'accès au CCE du fait de mon statut de représentant du personnel élu, et je pourrais quitter ce syndicat pour un autre ou être "libre" que ça n'y changerait rien. Rencontrant certaines difficultés avec le représentant syndical de mon site celui qui m'a convaincu de me présenter à l'époque sous sa liste, et avec qui je suis en conflit pour sa façon de procéder et ses opinions que j'estime trop personnelles, je voudrais quitter cette organisation. Mais, malgré mon insistance, je ne suis toujours pas en mesure de prouver mon appartenance à ce groupe car je n'ai pas de carte syndicale et ne cotise pas. J'ai pourtant rempli tout les formulaires et fournis des RIB mais cette personne ne sait que me répondre "te plaint pas, tu ne cotises pas!". Je n'ose contacter la chambre syndicale de ma région ni en parler avec un responsable de mon entreprise de peur que cela génère un conflit qui réduise à néant les travaux effectués jusqu'à présent en CCE, nous sommes dans une procédure de plan de départ volontaire qui va se voir prochainement doublé d'un plan social. Ma question est: comment puis-je faire, et auprès de qui pour quitter, cette organisation syndicale et rester en tant que candidat "libre" en CE/DP/CCE?